

Commeaux



PRESCRIPTIONS RÉGLEMENTAIRES

- ★ Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural - Identification
- Haie ou alignement d'arbres à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural
- ▨ Patrimoine naturel à protéger pour des motifs écologiques
- ▨ Emplacement réservé
- Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination

ZONAGE

- UCb : Secteur d'habitat pavillonnaire peu dense et/ou à préserver
- UH : Secteur de hameau ou de petit village
- UJ : Secteur urbain de jardin
- UE : Secteur d'équipement public et d'intérêt collectif
- N : Zone naturelle
- Nj : Secteur naturel de jardin
- A : Zone agricole
- Az : Activité artisanale ou industrielle située en zone agricole

0 500 m